

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

**APPEL A MANIFESTER
LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2021
Rdv 18h place de la Comédie**

En France, le droit à l'avortement est un droit fragile : fermeture des centres CIVG, impossibilité pour les sages-femmes de pratiquer l'IVG instrumentale, double clause de conscience pour les médecins, délai de 12 semaines seulement.

La crise du Covid a impacté l'accès à l'IVG, faisant émerger des difficultés nouvelles à l'exercice de ce droit pourtant fondamental : pas de place dans les blocs opératoire, renvoi vers le privé. Malgré la mise en place d'un certain nombre de mesures comme la prolongation de l'accès à l'IVG médicamenteuse à domicile de 7 à 9 semaines de grossesse, la possibilité pour les médecins et les sages-femmes de prescrire par le biais de téléconsultations ou encore le droit d'acheter des médicaments abortifs en pharmacie, de nombreuses femmes ont été soumises à encore plus de violences et ont dû parfois renoncer à avorter. Pour celles dont la grossesse dépassait le délai légal des 12 semaines, aller au Pays Bas, en Espagne ou au Royaume Uni où les délais sont moins stricts s'est avéré quasi impossible!

Et pourtant : la proposition de loi, portée par quelques élu.es demandant l'allongement des délais de deux semaines, la suppression de la clause de conscience, ainsi que la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales qui serait indispensable pour régler maintes difficultés a été arrêtée dans son parcours parlementaire par une stratégie d'obstruction (5 élus ont rédigé environ 400 amendements).

Bien plus, le gouvernement n'a pas jugé bon de la reprendre à son compte et donc d'en faire un projet de loi pour défendre ce droit !

Et pourtant, des sages-femmes et des médecins sont prêt.es à réaliser des IVG à 14 semaines de grossesse.

Et pendant ce temps, les anti-choix agissent, efficaces en communication, avec des moyens financiers importants en France, en Europe et aux Etats-Unis. Nous les voyons à l'œuvre, en Pologne, en Slovénie, en Hongrie, en Italie, à Malte et dernièrement au Texas où avorter est à présent quasiment impossible. Les anti-choix attaquent ou restreignent les droits des femmes (avortement contraception d'urgence), font reculer l'éducation à la sexualité à l'école, et plus largement menacent la démocratie. En France, les anti-choix attaquent les locaux du Planning Familial comme à Strasbourg, Nantes ou Paris. Face aux offensives réactionnaires, une mobilisation féministe est nécessaire !

Nous voulons :

- ★ que les délais légaux pour avorter soient harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe, et que les états tendent vers une dépenalisation totale de l'avortement.
- ★ que chaque femme ait le choix de la méthode pour avorter.
- ★ que la « double » clause de conscience sur l'IVG soit supprimée de la loi
- ★ que les sages-femmes puissent pratiquer les IVG instrumentales
- ★ que les moyens financiers soient donnés pour les centres pratiquant l'avortement.

Texte modifié du Collectif Avortement en Europe, les femmes décident. <https://www.facebook.com/avortement europe> ; avortementlesfemmesdecident@gmail.com ; <http://petitionenligne.fr/manifeste-des-medecins-et-sages-femmes-pratiquant-des-ivg-en-faveur-de-lallongement-du-delai-a-14-semaines> ; <http://change.org/PPLIVG>

AVORTEMENT



LES FEMMES DÉCIDENT

CGT 34, CIDFF 34, Citoyennes Maintenant, EELV Montpellier, Ensemble ! 34, FSU 34, HF Occitanie LR, La force invisible des aides à domicile, LDH Montpellier, Le Planning Familial 34, NousToutes 34, NPA 34, Osez le féminisme 34, PCF Montpellier, SCUM, Solidaires 34, UCL 34